

PV de la réunion du 23 mai 2012
du conseil de l'école doctorale de philosophie

Présents : Bernadette Bensaude-Vincent, Elodie Djordjevic, Dimitri El Murr, Geneviève Fraisse, Laurent Jaffro, Chantal Jaquet, Annick Jaulin, Ramine Kamrane, Max Kistler, Bastien Lesage,

Excusés : Marion Bernard (procuration à Elodie Djordjevic), Jean-Christophe Brochier (procuration à Chantal Jaquet), Chantal Collet (procuration à Chantal Jaquet), Jean Gayon (procuration à Max Kistler), Bertrand Hirsch (procuration à Ramine Kamrane), Catherine Larrère, Otto Pfersmann (procuration à Laurent Jaffro), Pierre-Yves Quiviger (procuration à Dimitri El Murr). Stéphanie Roza, (procuration à Elodie Djordjevic),

Absent : Marwan Rashed, Jean Salem

La réunion commence à 17h45

Point 1 de l'ordre du jour : l'approbation du PV de la précédente réunion

Après l'introduction de corrections demandées par Laurent Jaffro on passe au vote. Annick Jaulin n'est pas encore arrivée.
Le PV est adopté à l'unanimité des présents.

Point 2 de l'ordre du jour : informations de la directrice

Chantal Jaquet informe le conseil sur les aménagements de la salle de l'école doctorale et sur la pose de digicodes à clé qui a été la solution préconisée par le service CEL.

Elle apporte des explications sur la sélection des candidats proposés par l'école doctorale au prix de la Chancellerie des universités de Paris et aussi sur la présélection des candidats aux allocations « hors-DIM » de la région d'Ile-de-France.

Max Kistler se dit surpris que les 3 candidats de l'IHPST ne soient pas tous retenus pour les bourses Ile-de-France qui avaient trait à l'épistémologie.

Chantal Jaquet dit qu'il n'y avait en tout que la possibilité de présenter trois candidats et que les candidatures, nombreuses, ne provenaient pas uniquement de l'IHPST, mais des autres équipes. Elle note la difficulté de faire connaître ce type d'informations par les étudiants de Master, et ensuite la chance réduite d'obtenir des allocations Ile-de-France. Chantal Jaquet souligne par ailleurs la difficulté de la sélection des candidats dans des délais parfois très pressants. Elle propose la création d'un bureau qui puisse être réuni rapidement pour décider en la matière.

Chantal Jaquet rapporte aussi les décisions de la commission des thèses et informe le conseil des noms des radiés et des raisons de leur radiation.

En ce qui concerne les « Doctorales », elle fait état du programme et de l'organisation mise en place par les doctorants. Elle signale que cette manifestation aura lieu à la date prévue, invitant les enseignants à s'y rendre.

En ce qui concerne les contrats doctoraux, le nombre de contrats alloués à l'ED est de six. Comme chaque année, il est possible d'obtenir un contrat doctorat de plus, à titre du

contingent présidentiel. Il faudra donc classer deux candidats au-delà des contrats attribués. Chantal Jaquet souhaite une plus grande diversification de la liste d'experts pour les rapporteurs extérieurs, car cette année, compte tenu du nombre important de candidats, il a été parfois difficile de trouver des rapporteurs appropriés.

Chantal Jaquet signale que la formation pour la recherche bibliographique sur la philosophie ancienne organisée par D. El Murr avec l'Année Philologique a été une réussite. Elle ajoute que la formation pour la préparation d'une candidature CNU, pour laquelle de nombreuses demandes ont été enregistrées, est en route et va être prise en charge par P.-Y. Quiviger.

La directrice informe le conseil que le séminaire doctoral trans-équipe sera mis en place à la prochaine rentrée.

Point 3 de l'ordre du jour : EXAMEN de l'Appel à projets

1) Projet Annick Jaulin : L'espace public

Dans le cadre de la collaboration entre l'ED de l'UFR de Philosophie de Paris 1 et l'ED du département de sciences politiques de l'Université de Rome 3, collaboration dont le principe a été voté lors de la réunion du Conseil de l'ED de février 2012, Annick Jaulin présente le projet concernant « l'espace public » dont le texte a été distribué.

Budget demandé : 2000 euros.

On passe au vote après une discussion rapide et le projet est adopté à l'unanimité des présents (19 voix).

Laurent Jaffro quitte la réunion à 18h30 en donnant son accord préalable à l'ensemble des projets présentés

2) Projet Claire Larroque : Atelier des doctorants en éthique appliquée"

2012-2013 : Montant du budget 1130 euros

Chantal Jaquet donne un avis positif sur le dossier de Claire Larroque soutenue par C. Larrère.

Le projet est mis au vote et adopté par 17 voix et une abstention.

3) Projet Epistemix présenté par Youna Lounès : une subvention est demandée pour ce projet d'une étudiante de Master 2 concernant les étudiants du Master Lophisc.

Montant estimé de 1200 euros.

Chantal Jaquet demande que le projet Epistemix, dont le texte a déjà été porté à la connaissance du conseil, ne concerne pas seulement les étudiants de Master mais qu'il inclue aussi les doctorants pour pouvoir être financé par l'ED. L'école doctorale propose dans ce cas de co-financer le projet à hauteur de la moitié avec l'IHPST et d'autres organismes.

La discussion porte sur la détermination d'un pourcentage de doctorants et plus particulièrement de Paris1 dans chaque manifestation qui sollicite l'aide de l'ED. Enfin de compte la proposition selon laquelle 50% d'intervenants devraient être des doctorants et deux-tiers d'entre eux de Paris1 est mise au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents (18 voix) et une subvention de 600 euros est accordée, sous réserve que les conditions requises soient respectées.

Bernadette Bensaude-Vincent fait état des journées d'études internationales qu'elle projette d'organiser et demande s'il est possible d'obtenir une subvention.

Chantal Jaquet répond qu'il s'agit là plutôt d'un type de projet pris en charge par le collège des ED.

Compte tenu du reliquat du budget concernant les appels à projets, un second appel à projet sera lancé en juin.

Point 4 de l'ordre du jour : examen d'une proposition de convention

Chantal Jaquet présente au conseil le projet d'un collègue philosophe de l'université de Bologne demandant un financement au ministère italien de la recherche. Ce projet, intitulé *Il sovraffollamento carcerario in Italia. Chi c'è in carcere, come ci sta, e perché* *Overcrowded prisons: who is in jails, why, and how the inmates are living*, implique pour être pris en compte et subventionné par le ministère italien de l'enseignement et de la recherche l'approbation scientifique d'une école doctorale étrangère, laquelle doit simplement signer la convention sans aucun engagement financier ni aucune participation active de sa part.

Chantal Jaquet fait observer que de nombreux projets italiens actuellement comportent cette clause d'une caution internationale pour pouvoir être subventionnés par le ministère. Ne voulant pas engager la signature de l'ED sans consulter le conseil, elle fait part à titre personnel de son approbation du projet.

G. Fraisse quitte la réunion à 18h53.

Dimitri El Murr suggère de diriger ce projet vers Europaeum où il est même possible d'obtenir un financement.

Bernadette Bensaude-Vincent remarque qu'il s'agit d'une pure approbation scientifique et qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la signature.

Après une brève discussion la proposition de signature de la convention est mis au vote et adoptée à l'unanimité (17 voix).

Chantal Jaquet demande au conseil si dans des cas analogues il peut la mandater pour répondre favorablement sans attendre systématiquement la réunion du conseil afin d'éviter les délais. Le conseil donne une réponse favorable à l'unanimité pour la mandater.

Point 5 de l'ordre du jour : bilan de l'enquête concernant la proposition du groupe MGRH concernant l'insertion professionnelle

Elodie Djordjevic fait état de la réaction très majoritairement négative des doctorants consultés à ce sujet. Elle ajoute que les doctorants souhaitent une formation pour l'insertion professionnelle, mais pensent que l'université elle-même a les moyens d'y subvenir, sans une intervention du privé. Elle précise aussi que les doctorants souhaitent que cette formation professionnelle concerne les métiers de chercheurs et d'enseignants chercheurs.

Bertrand Lesage signale aussi que les doctorants désirent une formation à la recherche et qu'ils excluent d'autres types de formation comme le management ou les ressources humaines.

Chantal Jaquet propose donc au conseil de faire une réponse négative à la proposition de service du groupe MGRH. La proposition du Groupe est repoussée à l'unanimité (17 voix). Le conseil mandate également à l'unanimité la directrice, à sa demande, pour répondre de la même manière aux nombreuses offres du privé qu'elle reçoit en matière d'insertion professionnelle.

Les représentants des doctorants exposent les résultats de l'enquête menée auprès des doctorants relativement à la formation doctorale, ainsi que les propositions et remarques faites par les doctorants. Ils en énoncent les grandes lignes, à partir d'un document de synthèse des avis et propositions doctorants sur ce point, document qui

sera envoyé aux membres du conseil suite à cette réunion et joint en annexe du Procès Verbal de celle-ci".

Elodie Djordjevic cite l'exemple d'une formation de l'EHESS concernant les aspects concrets de la thèse.

Chantal Jaquet dit que le collège des ED étudie la mise en place d'une formation de méthodologie pendant la première année de thèse, mais la difficulté vient du fait qu'elle ne peut remplacer les directives données par les directeurs et doit être compatible avec elles pour éviter une homogénéisation méthodologique préjudiciable à la qualité de la recherche.

B. Bensaude-Vincent quitte la réunion à 19h20.

Les représentants des doctorants font aussi l'état d'une forte demande en formation en anglais, en traduction scientifique, journalisme scientifique et une formation pour la manipulation de logiciels bibliographiques.

La formation proposée par aux métiers de l'édition B. Hirsch et J.-J. Brochier intéresse également les doctorants et sera mise en place à la rentrée. Cette formation sera facultative, sur la base du volontariat. Chantal Jaquet précise qu'à titre personnel elle est opposée à toute forme de parcours contraignant de formation.

Elle attire cependant l'attention du conseil sur le fait que le conseil scientifique de l'université vient de voter la mise en place de parcours doctoraux avec ECTS et que l'école doctorale devra engager une réflexion à ce sujet sur la base des textes votés par l'université.

Point 6 de l'ordre du jour : bilan de la mission à l'association Paris-Montagne

Chantal Jaquet donne lecture du bilan de la mission effectuée par le doctorant contractuel Vincent Richard auprès de l'association Paris-Montagne et demande l'avis du conseil sur la reconduction de cette mission de diffusion de la recherche financée à hauteur de 5000 euros, par l'ED .

Cette reconduction est décidée à l'unanimité des présents (16 voix).

Compte tenu des réserves dont dispose l'école doctorale et des difficultés des équipes à financer les compléments de mission, Chantal Jaquet demande au conseil d'augmenter le seuil de la subvention de missions décidée par la directrice. Le conseil élève à l'unanimité des présents (16voix) cette somme à six cents euros maximum.

La séance est levée à 19h 45.

Synthèse de la réflexion sur la formation doctorale par les doctorants

Par les représentants des doctorants

À l'attention des membres du Conseil de l'École doctorale

Comme convenu lors du Conseil de l'École doctorale du 10.01.12, nous avons soumis à l'ensemble des doctorants l'offre de formation accompagnée du devis présenté à l'ED par l'entreprise AMGRH, pour un montant de 5338 euros. Cette proposition a fait l'objet d'un rejet unanime, étant jugée inopportune, coûteuse et inadaptée aux intérêts des doctorants.

Cependant, cette enquête a permis de constater un grand intérêt des doctorants pour cette question de la formation doctorale, et des modalités de sa mise en place. En effet, un certain nombre d'attentes et/ou de besoins ont été manifestés par les doctorants.

Avant d'énumérer les diverses propositions énoncées par les doctorants, trois grandes remarques sont à faire concernant la question même de la professionnalisation des doctorants de philosophie :

1/ Quoique tous les doctorants soient conscients du petit pourcentage de postes dans le monde universitaire de l'enseignement et de la recherche, l'idée d'une formation doctorale à visée professionnalisante sans lien avec la préparation du diplôme de doctorat a été massivement rejetée. Un doctorant en philosophie est avant tout un chercheur en devenir, et la formation proposée se doit d'être en accord avec cet état de fait, considérant en ceci qu'une formation à la recherche est par elle-même professionnalisante.

2/ A également été rejetée l'idée de faire appel aux services d'une entreprise privée et aux techniques managériales qui leurs sont propres, estimant que les institutions de service public, auxquelles nous appartenons de fait, étaient les mieux à même d'élaborer le contenu de cette formation.

3/ En outre, la situation socio-professionnelle des doctorants étant extrêmement diversifiée, beaucoup d'entre eux ne se sont pas inscrits en doctorat sur la base d'un projet professionnel, ayant déjà un emploi depuis parfois de nombreuses années, et souhaitant seulement développer leurs propres recherches à titre individuel. Le fait qu'un certain nombre de doctorants soient salariés, en cotutelle, ou n'habitant pas la région parisienne, complique encore la situation. Ainsi, l'application uniforme d'une formation professionnalisante à l'ensemble des doctorants et son caractère strictement obligatoire sans prise en compte des différentes situations ne paraissent pas pertinents et sont très peu souhaitables.

L'idée globale est donc qu'une formation doctorale doit former prioritairement les doctorants aux métiers liés à la recherche et à l'enseignement, ainsi que les informer du milieu institutionnel de ces métiers, et secondairement seulement à des métiers plus ou moins périphériques aux champs de spécialisation de chacun.

Les discussions entre doctorants de philosophie ont permis de mettre en lumière une segmentation des attentes et besoins en termes de formation, en fonction des trois grandes étapes de la préparation du doctorat que sont : 1/ l'entrée en thèse, 2/ la formation à la recherche et au travail de rédaction de la thèse, 3/ la préparation de la situation de postdoctorat.

Chacun de ces trois moments du travail de thèse n'appellent naturellement pas les mêmes attentes et besoins, aspect que toute formation doctorale devrait intégrer dans son élaboration.

1. S'agissant de la formation au paysage institutionnel du monde de l'Université, les attentes suivantes ont été formulées en termes de formations :

- La rédaction d'un CV scientifique adapté aux réquisits spécifiques des candidatures dans le monde de la recherche.

- L'apprentissage des standards des publications scientifiques à l'attention de revues nationales ou internationales à comité de sélection, ou bien des maisons d'édition spécialisées en philosophie ou sciences humaines.

- L'organisation et la concrétisation d'un projet de post-doctorat, ainsi que les modalités de candidatures (postes d'ATER, qualification CNU, concours du CNRS, partenariat de l'Université P1 avec des Universités étrangères, *etc.*).

2. S'agissant de l'élaboration de cours spécifiques dans le cadre de la formation doctorale, les demandes suivantes nous sont parvenues :

- Des cours concernant le versant rédactionnel de la thèse et de ses standards actuels.
- Des cours de préparation à l'exercice de communications orales, à la soutenance même de la thèse (ont été envisagées des "soutenances blanches" sur le modèle des colles en classes préparatoires ou à l'agrégation).
- Des cours concernant la rédaction d'articles et de résumés.
- Une difficulté particulière, propre aux doctorants étrangers (nombreux au sein de l'École Doctorale de philosophie), concerne la formation à la rédaction de la thèse en français.
- Des cours concernant l'apprentissage des logiciels informatiques utiles dans le cadre de la rédaction de la thèse (suite Office, PAO, logiciel Zotero de gestion des données bibliographiques, *etc.*).

3. S'agissant du versant professionnalisant au sens strict, extérieur aux métiers de l'enseignement et de la recherche, les pistes suivantes ont été évoquées :

- Une formation aux métiers de l'édition.
- Une formation aux standards de la traduction scientifique, qui demeure un excellent moyen pour les doctorants de se faire connaître et d'enrichir leur liste de publications.
- Une formation aux métiers du journalisme scientifique et/ou culturel, par l'abord des différents médias disponibles (revues, presse, radio...) et de leurs réquisits méthodologiques et professionnels.

Concernant ce dernier point, l'idée que d'anciens doctorants de l'École Doctorale de philosophie puissent être invités à faire part, auprès des doctorants, de leur expérience et de leur parcours professionnels — notamment dans des milieux autres que celui de l'enseignement de la recherche — a été proposée.

De manière générale encore, parallèlement et en rapport avec les questions de la formation doctorale, s'agissant de l'égalité des accès aux informations et à la formation, il ressort de la discussion un sentiment partagé d'opacité s'agissant des activités doctorales en général, ainsi que d'une transmission biaisée ou réservée à certains seulement des informations et formations déjà existantes. Au premier chef, le désir a été formulé que la formation CIES, exclusivement réservée aux seuls doctorants contractuels enseignants, soient élargies à l'ensemble des doctorants qui en feraient la demande.

Pour statuer définitivement et approuver l'ensemble de ces propositions, attentes et besoins, une AG des doctorants de philosophie, constituée lors d'une réunion des doctorants le 11 mai 2012, se tiendra le 15 juin 2012. Les propositions et décisions qui seront prises à l'issue de celle-ci seront présentées aux membres du Conseil de l'École doctorale.